

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 14 avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 9
- Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le trente-et-un mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Lydie CAUMES, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, Corentin COURTIER.

Absent(s) excusé(s) : Laura MORLET, Cynthia LANTZ.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Jean-Luc DECHAMP.

Objet de la délibération : Acceptation par la commune d'Ocquerre du legs de Madame Marie-Annick LEGRAND, grevé de conditions ou de charges

Monsieur le Maire a communiqué au Conseil Municipal la copie du procès-verbal de dépôt et de description de testament dressé par Maître Fabienne LE BRET, notaire à VARREDES, le 19 mars 2026, suite au décès de Madame Marie-Annick, Elisabeth, LEGRAND, en son vivant retraitée, qui a institué la commune d'Ocquerre légataire universel de sa succession.

Celle-ci est décédée le 1^{er} novembre 2025. Célibataire, sans enfant, elle habitait dans la commune depuis une quarantaine d'année. Elle œuvrait régulièrement à titre bénévole pour la commune (participation aux élections, aide au RPI...).

La succession se compose de :

Actif immobilier :

- Une maison de 115 m² avec un garage fermé de 11 m², un jardin de 365 m², sis 5 rue de l'Eglise à Ocquerre, cadastrés section D n°90, 94 et 95. Il s'agissait de sa résidence principale, le bien est actuellement non habité. L'accès s'effectue par la section D n°91 en indivision (droit à la cour commune). Cette maison est estimée, par une agence immobilière, à 220 000 €.

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

077-217703438-DE_2026_039-DE

AGEDI

- Un appartement de 51.26 m² et d'un garage au sous-sol de 16,24 m², sis 55 Ter Rue Pablo Picasso, à Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme), dont les références cadastrales sont : section EI n°284, 604, 287 et 204, lots de copropriété concernés n°13 et n°108. Le bien est actuellement loué (Loyer mensuel hors charges au mois de décembre 2025 : 572.29 €). Cet appartement a été estimé par le gestionnaire du bien, entre 151 500 € et 161 500 € pour une vente occupée.

Actif bancaire : Il s'agit des actifs déclarés par les banques au jour du décès.

Inventaire des éléments successoraux au Crédit Agricole Ile de France :

Type de compte	Valorisation au 1 ^{er} novembre 2025	
Compte chèques	17 362.90 €	
Compte épargne logement	19 853.91 €	
CODEBIS	4 740.52 €	
Dépôt à terme	100 727.46 €	
Livret Développement Durable Solidaire	14 133.96 €	
Livret engagé sociétaires	35 742.98 €	
Compte titre parts sociales	813.96 € (valorisation au cours moyen au jour du décès ou au dernier cours moyen connu à cette date)	813.96 € (valorisation à la moyenne des 30 derniers jours ou au dernier cours moyen connu à cette date)

Inventaire des éléments successoraux au Crédit Agricole Brie Picardie :

Type de compte	Valorisation au 1 ^{er} novembre 2025	
Compte chèques	62 743.25 €	
Dépôt à terme	0,00 €	
Dépôt à terme	102 437.50 €	
Livret engagé sociétaires	104 134.38 €	
Plan épargne logement	79 074.03 €	
Compte titres	157 701.05 € (valorisation au cours moyen au jour du décès ou au dernier cours moyen connu à cette date)	156 894.50 € (valorisation à la moyenne des 30 derniers jours ou au dernier cours moyen connu à cette date)
Coffre		

Inventaire des éléments successoraux à La Banque Postale :

Type de compte	Valorisation au 1 ^{er} novembre 2025	Solde actuel
Livret A	24 085.41 €	24 085.41 €

Inventaire des éléments successoraux à ODDO BHF :

Type de compte	Valorisation au 31/10/2025
Plan Epargne en Actions	106 553.84 €

Le montant total de l'actif bancaire est de 830 105.15 € au jour du décès.

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
 Date de reception de l'AR: 20/04/2026
 077-217703438-DE_2026_039-DE
 A G E D I

Passif : Il correspond à diverses factures (eau, électricité, gaz, assurance, charges de copropriété, ...). Le montant s'élève en date du 2 avril 2026 à 1 565.21 €. Il ne prend pas compte les frais inhérents à la succession et d'autres factures restant à mandater.

Ce legs est assorti des deux charges suivantes :

- un legs particulier à l'association SPA – Société Protectrice des Animaux, sise 39 Boulevard Berthier 75847 Paris Cedex 17, pour la somme de 100 000 € net de frais de droit ;
- l'entretien de sa sépulture de famille au cimetière d'Ocquerre.

En conclusion, la succession présente un solde bénéficiaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'acceptation de ce legs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2242-1,

VU le code civil,

VU le procès-verbal de dépôt et de description de testament, dressé par Maître LE BRET, notaire à Varredes, en date du 19 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le legs est assorti de deux charges, à savoir d'un legs particulier à l'association SPA – Société Protectrice des Animaux, sise 39 Boulevard Berthier 75847 Paris Cedex 17, pour la somme de 100 000 € net de frais de droit et de l'entretien de sa sépulture de famille au cimetière d'Ocquerre ;

CONSIDÉRANT que la succession n'est grevée d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance est assurée ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce legs assorti de charges et sous condition de l'absence d'opposition ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, PAR 9 VOIX POUR :

Article 1 : ACCEPTE le legs consenti à la commune d'Ocquerre par Mme Marie-Annick, Elisabeth, LEGRAND aux charges, clauses et conditions énoncées aux termes du testament déposé aux minutes de Maître Fabienne LE BRET, notaire à VARREDES, suivant acte reçu le 19 mars 2026.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire la signature de tous les actes nécessaires au règlement de la succession et notamment la délivrance du legs au profit de la SPA - Société Protectrice des Animaux, l'intitulé d'inventaire du coffre de la défunte situé à l'agence Crédit Agricole de Lizy sur Ourcq dont l'ouverture se fera en présence du notaire et d'un commissaire de justice qui évaluera le contenu, ainsi que la déclaration de succession.

Article 4 : DIT que la commune entretiendra et fleurira le caveau familial situé au cimetière d'Ocquerre.

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
Date de reception de l'AR: 20/04/2026
077-217703438-DE_2026_039-DE
A G E D I

Article 5 : La présente délibération sera adressée à M. le Sous-Préfet de Meaux.

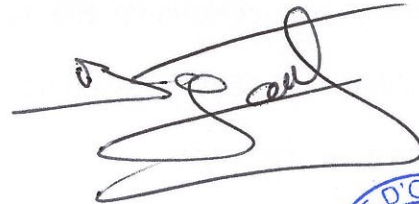
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DECHAMP



Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 17 avril 2026

Le Maire,
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

077-217703438-DE 2026 039 DE

et d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

AGEDI